

Règlement du concours artistique 2023 destiné aux enfants

1. Le Concours

Le British Council organise chaque année un concours artistique international (le "Concours") qui s'adresse aux élèves de moins de quinze ans qui suivent des cours dans un centre d'enseignement du British Council. Veuillez noter que la date limite d'envoi des dessins peut varier d'un centre d'enseignement du British Council à l'autre. Il est de la responsabilité de l'élève, ou de son parent/tuteur, de vérifier les dates limites d'inscription auprès de son centre d'enseignement du British Council.

Les dessins seront d'abord examinés par le centre d'enseignement local du British Council qui sélectionnera un dessin dans chacun des trois groupes d'âge : 8 ans et moins, 9 à 11 ans et 12 à 15 ans. Le coordinateur du concours transmettra au Royaume-Uni un maximum de trois dessins, pas plus d'un par groupe d'âge, pour participer au concours.

2. Territoire et éligibilité

Le concours est ouvert aux élèves du British Council jusqu'à l'âge de 15 ans et ce, jusqu'au lundi 4 septembre 2023. Chaque inscription doit être soumise au nom de l'élève par un parent/tuteur âgé de plus de 18 ans qui, en soumettant l'inscription, accepte le présent règlement du concours.

Une seule inscription par élève est autorisée.

Chaque inscription doit être accompagnée d'un formulaire de consentement dûment rempli et signé, disponible auprès du centre d'enseignement local du British Council.

La participation au concours est gratuite. Veuillez cependant noter que les élèves sont responsables des frais encourus lors de la création et de la soumission de leur dessin original (par exemple, le matériel artistique, etc.).

3. Dates du concours

La date limite d'inscription du premier tour du concours est déterminée localement par chaque centre d'enseignement du British Council. Il incombe à l'élève, ou à ses parents/tuteurs, de vérifier les dates limites locales d'inscription. Les inscriptions au concours international devront être reçues par le coordinateur local du concours du British Council avant minuit GMT le 4 septembre 2023. Le British Council décline toute responsabilité en cas de panne, de dysfonctionnement technique, ou de tout autre problème lié à un système, un serveur, un fournisseur ou autre, susceptible d'entraîner la perte, le retard ou l'enregistrement incorrect d'une inscription.

Le concours sera jugé au cours de la semaine débutant le 11 septembre 2023, et douze dessins seront sélectionnés pour figurer dans le calendrier 2024 des élèves du British Council (le "Calendrier").

Les douze élèves dont les dessins auront été sélectionnés pour figurer dans le Calendrier seront informés avant la fin du mois de septembre 2023. Les lauréats seront informés par l'intermédiaire de leur centre d'enseignement local du British Council.

4. Modalités d'inscription

Les étudiants doivent créer un dessin original basé sur le thème choisi pour le concours et le soumettre au coordinateur du concours de leur centre d'enseignement local du British Council.

Le thème pour 2023 est : Le Monde Naturel

Chaque inscription au concours doit inclure :

- Le nom et le prénom de l'élève
- L'âge de l'élève (au 4 septembre 2023)
- Le titre du dessin

5. Récompenses et sélection des œuvres gagnantes

Douze participants seront sélectionnés par un jury du British Council. Toutes les décisions du British Council seront définitives et inaltérables. Aucune correspondance ne sera échangée.

Chaque lauréat recevra un certificat de participation au concours. Veuillez noter qu'aucun équivalent en espèces ou prix alternatif ne seront remis.

6. Données personnelles

Le British Council recueillera et conservera les noms de tous les élèves et les coordonnées supplémentaires des lauréats, comme prévu dans les sections 4 et 5 ci-dessus. Le British Council utilisera ces données personnelles aux fins suivantes :

- gérer et administrer le concours ;
- créditer les lauréats et organiser la remise de leurs certificats ; et
- pour le marketing et la publicité conformément à la section 7 ci-dessous.

En participant au Concours, les élèves consentent à ce que leurs données personnelles soient traitées par le British Council, conformément aux dispositions et aux fins énoncées dans la présente section.

Les participants peuvent exercer un droit d'accès à leurs données personnelles détenues par le British Council et retirer leur consentement au traitement de leurs données personnelles en envoyant un courriel, accompagné d'une photocopie scannée de leur passeport à jour, à [http://angela.daniel@britishcouncil.org](mailto:angela.daniel@britishcouncil.org).

7. Publicité et droits

Le British Council a l'intention de publier les noms et les photos des lauréats sur ses sites Internet, ses pages Facebook, ses pages Twitter, ses communiqués de presse et tout autre document promotionnel et publicitaire. De plus, le British Council pourra écrire et publier des articles sur l'intérêt que les lauréats

auront pris à participer au concours. En s'inscrivant au concours, chaque lauréat du Concours accepte que son nom et sa photo soit utilisés et consent à coopérer à toute publicité ou marketing.

Les élèves qui remportent le concours accordent au British Council l'autorisation supplémentaire de publier et d'exposer leur matériel de participation (y compris, sans s'y limiter, de le modifier et de l'adapter à des fins opérationnelles et éditoriales) dans des documents imprimés et dans tout média international lié au British Council. Chaque élève confirme que le matériel de participation est son œuvre originale, qu'il n'est pas diffamatoire, qu'il n'enfreint aucune loi anglaise, qu'il donne le droit d'autoriser le British Council à l'utiliser aux fins spécifiées ci-dessus, et que toutes les autorisations nécessaires à la soumission du matériel de participation ont été obtenues.

Tous les droits relatifs au nom et au logo du British Council, aux sites Internet, aux pages Facebook, aux pages Twitter, aux communiqués de presse et à tout autre matériel de promotion et de marketing, ainsi qu'au contenu et au matériel des cours et des examens (ci-après dénommés "le Matériel du British Council") sont dévolus au British Council (ou à ceux qui en possèdent la licence) et demeurent leur propriété. En participant au Concours, les étudiants s'engagent à ne pas utiliser, diffuser, publier, exporter, exploiter, reproduire ou copier tout ou partie du matériel du British Council.

8. Généralités

Le British Council se réserve le droit de disqualifier ou de refuser l'inscription de tout étudiant qui ne répondrait pas aux critères d'admissibilité de la section 2 ou qui ne respecterait pas le règlement du concours.

Le règlement de ce concours devra être régi et interprété conformément aux lois applicables en Angleterre et au pays de Galles et les tribunaux de l'Angleterre et du pays de Galles auront une juridiction exclusive en cas de litige ou de réclamation (y compris, mais sans s'y limiter, les litiges ou les réclamations non contractuels) découlant du Concours ou en rapport avec celui-ci.

9. Acceptation du règlement du concours

En participant à ce concours, les participants sont censés avoir accepté le présent règlement.